BPJEPS

SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF» MENTION

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LA FORME

Formation habilitée par la DRAJES Occitanie

Certification enregistrée à France Compétences sous le n° RNCP41752 depuis le 11.12.2025 pour une durée de 5 ans
Organisme certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

CAP'FORMATIONS Sport

STATUT

Vous devenez :
- Coach sportif indépendant ou en salle,
- Professeur de fitness,
- Coach en musculation et cardio-training,
- Préparateur physique,
- Coach en box de CrossFit...

LIEUX D'EXERCICE

Vous pouvez travailler dans de nombreuses structures :
- Secteur marchand,
- Secteur associatif,
- Travailleur indépendant...

Antenne pédagogique du CFA Sport Animation Occitanie, cette formation est ouverte à l'apprentissage.

UNITÉ DE FORMATION UFA Sport Animation Occitanie EN APPRENTISSAGE

Organisme de Formation déclaré sous le n° 76320069032 auprès du préfet de région Occitanie.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

EN QUOI CONSISTE LE MÉTIER ?

Le titulaire d'un BPJEPS, spécialité "Educateur Sportif", mention "Activités Physiques et Sportives de la Forme" (qualification de niveau IV) organise et encadre des actions d'animation visant à entretenir et améliorer la condition physique et conduit des séances de préparation physique sportive.
Il encadre pour tout type de public dans une pratique de loisir, d'initiation, de compétition, diverses activités physiques visant le divertissement, la santé, le bien-être ou le perfectionnement.

Le champ des Activités Physiques et Sportives de la Forme du titulaire du diplôme relève des 3 domaines d'activités suivant :

- A. Les activités visant à développer la force, l'endurance de force, la vitesse ou à améliorer l'endurance cardio-respiratoire ou à augmenter la masse musculaire ou à favoriser la perte de poids ou améliorer une problématique physique.
- B. Les activités visant une progression sportive en musculation, en haltérophilie, en force athlétique, ou dans les disciplines associées.
- C. Les activités de bien-être visant à améliorer la souplesse et/ou à activer la coordination motrice.

Le titulaire du BPJEPS APSF est responsable de son action aux plans pédagogique, technique et organisationnel. Il assure la sécurité des publics dont il a la charge. Il réalise de manière autonome des prestations d'accueil et d'animation.

QUEL EST LE CONTENU DE LA FORMATION ?

La formation se déroule de octobre à juillet et comprend un enseignement théorique en centre (600h) en alternance avec la pratique professionnelle dans une structure (504h minimum).
Le BPJEPS APSF est obtenu après validation des 3 blocs de compétences constitutives du diplôme. Chaque BC atteste de l'acquisition de compétences dans un domaine particulier.

- **2 BC communs à tous les BPJEPS :**

BC1 : Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.
BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.

- **1 BC spécifique à la mention Activité Physiques et Sportives de la Forme :**

BC3 : Concevoir, conduire en sécurité, et évaluer vers des séances et des cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme, dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

Des modules permettant d'acquérir des compétences transversales au métier visé sont inclus dans la formation.

La certification est soumise à un examen final pour chaque BC (remise de dossiers, entretiens oraux, démonstrations techniques et pédagogique), puis à un jury plénier.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION ?

Pour pouvoir accéder à la formation il faut :

▶ Être titulaire du PSC ou AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST en cours de validité

▶ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des « Activités Physiques et Sportives de la Forme »

▶ Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) du BPJEPS APSF

NB : Les TEP sont communs à tous les organismes de formation.

▶ Être retenu suite à la sélection de CAP' Formations Sport (entretien oral).

QUELS MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES ?

L'action de formation dispose :

- D'un complexe doté d'une salle de cours collectifs, d'un espace musculation, de cardiotraining, d'haltérophilie ;
- D'une salle de formation équipée de chaises, tables, paperboard, vidéo projecteur ;
- D'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- D'un accès à des structures variées lors des enseignements spécifiques (box de CrossFit, piste d'athlétisme…) ;
- D'une plateforme en ligne permettant de suivre des cours en visio-conférence, ainsi qu'un accès personnel aux séquences des modules en e-learning.

Les contenus de formation sont encadrés par des formateurs titulaires d'un niveau de formation supérieur ou équivalent et ayant une forte expérience dans le champ du diplôme visé. L'équipe pédagogique pratique la pédagogie active : il s'agit d'un ensemble de méthodes pédagogiques ayant toutes en commun la volonté de rentre le stagiaire acteur de ses apprentissages (brainstorming, études de cas, mises en situation, jeux de rôles, quizz…).
Des intervenants extérieurs qualifiés seront également amenés à conduire des séquences de formation au cours de la formation.

OÙ ET QUAND ?

- L'ISLE JOURDAIN (32)
- GRAULHET (81)

Pour connaître les dates de nos prochaines sessions, cliquez ici : Calendrier

FINANCEMENT

Plusieurs dispositifs peuvent financer tout ou en partie votre diplôme :

- Compte Personnel de Formation
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de profesionnalisation
- Pôle Emploi
- OPCO (salariés et indépendants)
- Bourse Sésame (- de 25 ans)
- Projet de Transition Profesionnelle...

Commencez votre recherche de financement bien avant l'entrée en formation, nous sommes là pour vous accompagner.

COÛT

Tarifs de la formation en financement personnel : 6 000 €

Le coût global de la formation dépend du positionnement.
Possibilité d'échelonnement du coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation, sans surcoût.
Document informatif, non contractuel.

PARCOURS INDIVIDUALISÉ DE FORMATION

Un positionnement est réalisé au moment de l'inscription afin de mieux connaître les acquis et aptitudes du stagiaire, ainsi que son projet professionnel.
Le parcours de formation peut être personnalisé selon certaines dispenses et équivalences (cf. textes règlementaires).

SUITE DE PARCOURS

A l'issue de la formation, le diplômé d'un BPJEPS APSF peut choisir de s'insérer dans le monde du travail ou :
✓ de poursuivre son parcours de formation en DEJEPS par exemple ;
✓ de suivre des modules de formation complémentaires (Certificats de spécialisation, formations qualifiantes…) afin de monter en compétences.

CAP'FORMATIONS Sport

06 35 24 84 81
polefd@capformationssport.fr
www.capformationssport.com